

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20221214-D\_14\_12\_22\_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Affichage : 20/12/2022

**Délibération n°14-12-2022-014**

*7.5 Subventions*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 14 décembre 2022*

Date de convocation	8 décembre 2022
Date d'affichage	8 décembre 2022

Membres en exercice	55
Membres présents	41
Votants	50 (dont 9 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 14 décembre à 18h00

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Saint Aubin des Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents** : 41 – M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Emmanuel BOIS, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPIILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

**Etaient représentés** : 0

**Pouvoirs** : 9 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à M. Eric PAPIILLON, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Laurent PHILIBERT ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Christiane Van RYSSEL, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE.

**Etaient excusés** : 5 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Éric DESCOMBES, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Jean-Pierre TORCHÉ,

**Secrétaire de séance** : Mme Michèle LEGESNE.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## TERRITOIRE D'INDUSTRIE VALLÉE DE L'HUISNE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DU DIAGNOSTIC ET DE L'ACCOMPAGNEMENT AU MONTAGE DES OUTILS DE FORMATION/CAMPUS CONNECTÉ

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport du Président,  
Après en avoir délibéré,

**RAPPELLE** que le Territoire d'industrie Vallée de l'Huisne a souhaité être accompagné par un cabinet pour assurer le développement d'outils dans la mise en place de formations et du campus connecté interrégional. Le Conseil Régional des Pays de la Loire a mis en place le « Fonds Territoire d'industrie » qui peut être sollicité pour apporter une subvention au financement de cette étude pour la part supportée par la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.

**PRECISE** que le coût de l'opération est estimé à 48 500 €.

**PREND ACTE** du plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant	Financier	Mode de financement	Montant
Réalisation d'une étude "Campus industriel"	48 500 €	Banque des territoires	Subvention	8 080 €
		ANCT	Subvention	8 080 €
		CDC du Perche, du Perche Normand et Cœur du Perche	Autofinancement	22 638 €
		CDC de l'Huisne Sarthoise	Autofinancement	4 851 €
			Conseil Régional Pays de la Loire : Fonds Territoires d'industrie	4 851 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>48500</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>48 500 €</b>

**VALIDE** le plan de financement tel que présenté.

**AUTORISE** le président à solliciter la subvention « Fonds Territoire d'industrie » auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire au montant maximum.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 14 décembre 2022

Pour extrait conforme

Le 15 décembre 2022

Le Président

M. Didier REVEAU